



**ACTE n° 2024D47 du 19 août 2024**  
**DELIBERATION portant sur la modification du tableau des effectifs**

Le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents** (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, FAUGERES Karine, DUCROS Alexandre, FRAYSSINET Sylvie.

**Absents excusés** (1) : DURAND Joelle.

**Pouvoirs** (1) : Danielle BLANC-ANTES donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET.

Secrétaire de séance : **Fatima SELAM**

**2024D47 : Modification du tableau des effectifs de la commune de Monesties**

Le conseil municipal de Monesties,

Vu le CGCT, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le code général de la FPT, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53,

Considérant ce qui suit, le tableau des effectifs adopté par délibération du 6 octobre 2023 doit être modifié :

- Suppression de l'emploi de catégorie B du grade d'assistant de conservation du patrimoine par délibération du 19 août 2024,
- Recrutement d'un CDD sur emploi non permanent à raison de 8/35ème en période scolaire pour l'année 2024/2025 ou augmentation de la quotité de travail d'un agent à temps non complet de 30/35ème à 35/35ème, pris par délibération du 19 août 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des effectifs de la manière suivante :

- ⇒ Suppression d'un poste de catégorie B du grade d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet,
- ⇒ Création d'un poste non permanent de 8/35ème en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour l'année 2024/2025, ou augmentation du temps de travail d'un agent technique polyvalent catégorie C à temps non complet passant de 30/35ème annualisés à 35/35ème annualisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- ⇒ De maintenir les crédits nécessaires au budget 2024 chapitre 012.



**Tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de Monesties au 19 Août 2024**

Filières Emploi et/ou Grade	Emploi budgétaire	Effectivement pourvu	
		Titulaire TC/TNC	Non titulaire TC/TNC
Administrative - Attaché - Rédacteur - Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> cl. - Adjoint administratif	1 2 1 1	- - 1 TC 1 TC	1 TC
Technique - Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> cl. - Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl. - Adjoint technique	1 2 1 3	1 TC 2 TC 1 TNC 30h 2 TC, 1TNC 26h30	
Social - Agent spécialisé ppal 2 <sup>ème</sup> cl. Ecoles maternelles	1	1 TC	

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.